

## Communiqué de presse

Lundi 3 mai 2021

## Ecole nationale supérieure maritime (ENSM)

## Région et Ville, main dans la main pour construire la nouvelle école

Depuis plusieurs années, la Région Bretagne et la Ville ont clairement exprimé leur volonté conjointe de conserver l'ENSM à Saint-Malo. Le choix a été fait de construire une nouvelle école sur la base d'un investissement estimé à 12 M €, financés en grande partie par la recette issue de la valorisation foncière des locaux actuels intra-muros, que la Ville s'est engagée à reverser intégralement à la Région. La municipalité mettra à disposition un terrain de 8 500 m² à l'est de la ville, voisin de l'IUT et du lycée maritime, tandis que la Région, maître d'ouvrage, pilotera le chantier avec l'appui de Sembreizh. L'architecte vient d'être retenu et les études vont pouvoir être lancées. Le démarrage des travaux est envisagé mi-2022 pour une durée de travaux de 15 à 18 mois.

Le 17 **novembre 2017**, le CIMER, Comité interministériel de la mer réuni à Brest sous la présidence d'Edouard Philippe, décidait de **conforter la place de l'ENSM en Bretagne**. En **juin 2019**, une convention était signée entre la Région, la Ville de Saint-Malo et l'Etat posant les grands principes de la future école : **coopération avec le lycée maritime Florence-Arthaud et l'IUT**, enveloppe prévisionnelle, financement via la cession du site actuel, terrain apporté par la ville, maîtrise d'ouvrage assurée par la Région, installation d'un comité de pilotage (Etat/Région/Ville de Saint-Malo/Agglomération).

Depuis, la Région, en concertation avec l'Etat et les personnels de l'école de la marine marchande, le lycée maritime et de l'IUT, a travaillé à la définition du projet. Une enveloppe de **12 M** $\in$  de crédits sera proposée lundi prochain aux élus régionaux réunis en commission permanente, dont **4 M** $\in$  à la charge du maître d'ouvrage, pour financer les travaux et **engager les premières études.** 

Une analyse des **besoins immobiliers** associés à une mutualisation avec les locaux du lycée maritime et de l'IUT a permis de déterminer les **surfaces nécessaires** pour un enseignement optimal :

- **2 630 m²** de surface utile à construire et 1 300 m² d'aménagements extérieurs ;
- 890 m² de locaux mutualisés au lycée maritime et 300 m² de locaux mutualisés au sein de l'IUT.

A travers ce programme, la Région s'est engagée, en accord avec la Ville de Saint-Malo, dans un projet innovant, respectueux de l'environnement, qui s'inscrit pleinement dans la démarche de charte de la construction durable initiée par la ville.

Au terme du concours de maîtrise d'œuvre, l'agence d'architecture lauréate a été retenue le mois dernier. La notification de son marché est prévue mi-mai.

Avec la perspective de ce nouvel établissement, c'est l'ambition maritime de Saint-Malo et de la Bretagne toute entière qui franchit une étape importante.